



Cette formation vise à appréhender les principaux enjeux des marchés publics de travaux et particulièrement de leur exécution au travers de l'outil incontournable qu'est le CCAG Travaux.

L'exécution des marchés de travaux relève en grande partie des clauses figurant au CCAG Travaux modifié par arrêté du 3 mars 2014. Il est nécessaire de se l'approprier pour tous ceux qui œuvrent au quotidien dans la préparation et le suivi de ces marchés.

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation permettra aux participants d'acquérir les notions essentielles du CCAG Travaux :

- Maîtriser les règles spécifiques applicables aux marchés publics de travaux
- Connaître les clauses importantes du CCAG Travaux et savoir élaborer des dérogations
- Pouvoir anticiper les difficultés

## INFOS PRATIQUES

### Profil des stagiaires

Agents en charge des marchés publics de travaux (exécution technique, conduite d'opération, exécution financière, suivi juridique...).

### Pré-requis

Format 1 jour- Avoir déjà suivi une formation sur les bases des marchés publics de travaux (< 2 ans) ou disposer d'une expérience significative (plusieurs marchés par an)

Format 2 jours – pas de pré-requis

Nombre maximal de stagiaires : 12

### Méthodes pédagogiques

Diaporama et mises en situation

Méthodes : interrogative / découverte / coactive (mise en œuvre sur des cas réels)

Apports : support synthétique pour les savoirs fondamentaux, échanges, débats, enrichissement par les stagiaires.

### Modalités

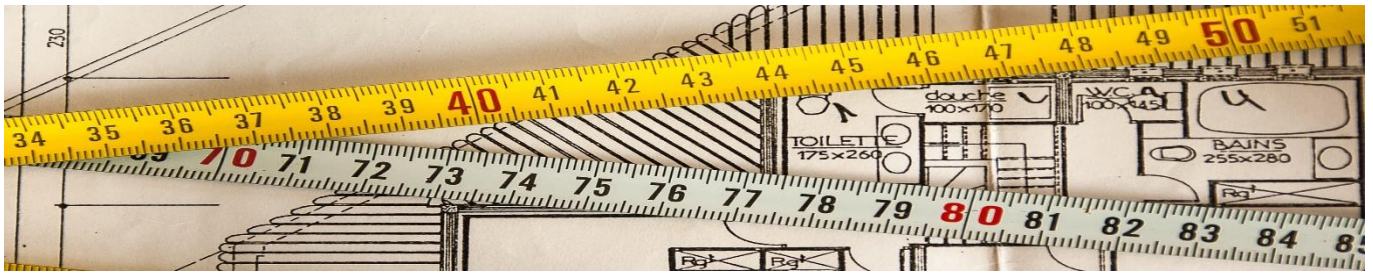
1 ou 2 journées (7h ou 14h, voir ci-dessus)

Au sein des locaux du client.

Matériel nécessaire : tableau blanc ou paper-board, 1 vidéoprojecteur

*Voir le programme en page suivante*

# PROGRAMME DE LA FORMATION



## 1 Introduction : Le rôle et la portée du CCAG Travaux

- La définition des marchés publics de travaux
- L'environnement juridique des marchés publics de travaux
- Les critères de définition des maîtres d'ouvrage
- Les enjeux

## 2 Les différents acteurs d'un marché public de travaux

- Le rôle du maître d'ouvrage
- Le rôle du maître d'œuvre
- Les règles applicables aux entreprises et aux sous-traitants

## 3 La préparation d'un marché public de travaux

- La définition du besoin
- Le cadre contractuel : le cahier des clauses administratives, le calendrier détaillé d'exécution, le cahier des clauses techniques, l'acte d'engagement

MISES EN SITUATION - *Analyse critique d'un DCE de marché de travaux*

## 4 L'exécution d'un marché de travaux

- La préparation du chantier
- Les règles applicables aux ordres de service
- Les délais
- L'agrément d'un sous-traitant
- Les modifications en cours d'exécution
- L'augmentation du montant initial et les travaux complémentaires

## 5 La réception du marché de travaux

- La remise en état du site
- Les opérations préalables à la réception
- La réception et ses effets
- La procédure du décompte général et définitif

## 6 La gestion de la mauvaise exécution par le prestataire

- L'application des clauses coercitives du CCAG et / ou leur dérogation
- Les pénalités
- La réfaction
- Les résiliations : pour motifs d'intérêt général, aux frais et risques

L'Agence Déclic est un organisme de formation professionnelle déclaré sous le n° 53 35 09638 35 auprès du Préfet de région de Bretagne.

Agence Déclic – 156 rue de Nantes - 35000 Rennes – [contact@agence-declic.fr](mailto:contact@agence-declic.fr)

S.A.S au capital de 5550 € - [www.agence-declic.fr](http://www.agence-declic.fr)